



## Le secteur de l'électricité en Oman

Septembre 2018

© DG Trésor

*Ayant connu une forte progression de la demande en électricité depuis 10 ans (+9,6 % par an en moyenne), conséquence de la croissance démographique (+3,2 % par an) et de l'industrialisation du pays, le Sultanat d'Oman a développé à ce jour 17 centrales assurant la couverture de 97 % de la population. Cette réussite est avant tout la conséquence de la généralisation des contrats IPP (Independent Power Producer) ayant permis l'ouverture du capital des centrales aux investisseurs étrangers. Si la capacité installée actuelle peut sembler suffisante au regard de l'évolution attendue de la demande à moyen terme (+6,7 % par an), les autorités souhaitent désormais élargir le mix électrique -alors que l'électricité provient à 97 % du gaz naturel- en promouvant les énergies renouvelables (solaire principalement) et en étudiant parallèlement la faisabilité d'une centrale à charbon (qui serait située à Duqm). Au-delà de la capacité installée, le secteur de l'électricité est confronté à des défis de taille, à commencer par le poids des subventions au secteur, qui représentent 3 % du PIB et qui pèsent fortement sur les comptes publics. De même, la problématique de la transmission et de la distribution, dont l'unification et l'amélioration restent prioritaires mais de plus en plus difficiles à financer, demeure entière. Face à ce défi, les autorités ambitionnent d'avancer rapidement sur la privatisation du réseau. Enfin, les projets d'omanisation des emplois et de création d'un « spot market » constituent des facteurs supplémentaires d'incertitude.*

### **1. Ouvert aux entreprises étrangères via des dispositifs d'IPP, le secteur de l'électricité a considérablement accru ses capacités de production sur longue période**

Le processus d'industrialisation du Sultanat d'Oman, couplé à sa croissance démographique très soutenue (+3,2 % par an), ont fortement alimenté la hausse de la demande en électricité sur longue période et ce, y compris sur la période récente. Depuis 2007, la demande moyenne au sein du principal réseau interconnecté (*Main Integrated System*, MIS), couvrant le centre et le nord du Sultanat soit 88,6 % de la demande du pays, est ainsi passée de 1,4 GW à 3,6 GW, correspondant à une croissance moyenne de +9,6 % par an. En réponse, les autorités ont développé 17 centrales électriques ayant produit 36 TWh en 2017 et assurant la couverture des besoins en électricité de 97 % de la population.

Compte tenu des forts besoins en énergie des projets de diversification du Sultanat, le secteur de l'électricité constitue l'un des enjeux du programme d'accélération de la diversification économique (*Tanfeedh*), qui devrait organiser prochainement un atelier consacré aux *utilities*. D'après les projections d'*OPWP*, l'entité en charge de la supervision du secteur (et unique acheteur d'électricité), la demande moyenne en électricité devrait en effet croître à un rythme moyen de +6,7 % par an entre 2017 et 2024. Du fait des difficultés budgétaires liées à la faiblesse des cours du pétrole depuis mi-2014, les autorités privilégient de façon croissante les partenariats publics privés (PPP), se traduisant par le recours à des contrats de type IPP (*Independent Power Producer*) entre *OPWP* et des consortiums d'entités privées. Actuellement, toutes les grandes centrales sont ainsi gérées en IPP, *Engie* figurant d'ailleurs comme un acteur de premier plan, assurant 47 % de l'électricité produite au sein du MIS.

Du fait d'une capacité installée déjà importante au sein du MIS (8,1 GW) et des fins de contrats qui ne devraient intervenir pour la plupart qu'à partir de 2022, les nouveaux projets actuellement étudiés tendent à se concentrer sur les énergies renouvelables (EnR) de manière à diversifier le mix électrique, aujourd'hui issu à 97 % du gaz naturel. Seuls deux projets de centrale à gaz (extension ou nouvelle capacité) sont prévus par *OPWP* pour 2022 et 2024 (700 MW chacun) contre 9 projets EnR (d'une capacité totale de 2 650 MW, soit un objectif de 10 % du mix électrique). Pour autant, bien que le projet

de centrale solaire à Ibri (500 MW) soit relativement bien avancé, l'engagement du Sultanat en faveur des EnR reste encore à prouver, en atteste le projet d'une centrale à charbon « propre » à Duqm pour une capacité initiale de 1 200 MW pouvant être portée à terme, en cas de réalisation, à 3 000 MW.

## **2. Un secteur toutefois confronté à de nombreux défis**

- La diminution des subventions : la part du coût total de l'électricité supportée par les subventions était estimée en 2017 à 43,3 % (soit 362 M OMR), certes en diminution comparé à 2016 (48,4 %), suite à l'arrêt au 1<sup>er</sup> janvier 2017 des subventions pour les consommateurs de plus de 150 MWh / an. Toutefois, d'après le FMI, les subventions allouées au secteur représenterait toujours 3 % du PIB, un niveau extrêmement élevé au regard des standards internationaux.

- L'amélioration et l'unification du réseau : Bien que le réseau de transmission soit globalement de bonne qualité, il pâtit toujours d'importantes pertes, évaluées à 8,8 % au sein du MIS en 2017. En outre, l'unification des réseaux domestiques (MIS, Duqm, PDO et Dhofar), constitue une priorité pour les autorités, étant entendu que celles-ci souhaitent augmenter significativement la capacité installée à Duqm, aujourd'hui isolée du MIS. Au-delà des contraintes techniques, la difficulté de cette unification, prévue d'ici 2023 via une ligne de 400kV, tient au coût du projet, estimé à 500 M OMR.

- Le financement de la filière transmission et distribution : Les contraintes de financement constituent une question récurrente pour *Nama Group*, l'entité détenant et supervisant les entreprises publiques de distribution et de transmission d'électricité, celle-ci ayant privilégié jusqu'ici les prêts bancaires et les marchés internationaux de la dette pour financer un plan pluri annuel d'investissement de près de 6 Mds USD initié en 2014. *Nama Group* a de fait été la première holding à transmettre son plan de privatisation au gouvernement, cinq de ses filiales ayant été retenues pour faire l'objet de privatisations.

- La création d'un marché au comptant (« spot market ») : *OPWP* entend introduire un marché à prix courants d'ici fin 2020, qui permettrait de capter la capacité de production additionnelle non exploitée par le système des contrats d'achat d'électricité entre *OPWP* et les producteurs d'électricité. Si cette mesure, en cas de confirmation, devrait améliorer de manière significative l'efficacité du secteur, elle n'en reste pas moins très difficile à mettre en œuvre compte tenu de l'inexpérience des Omanais en la matière.

### **Copyright**

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique de Mascate (adresser les demandes à [mascate@dgtresor.gouv.fr](mailto:mascate@dgtresor.gouv.fr)).

### **Clause de non-responsabilité**

Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.



### **Publication du Service économique de Mascate**

Ambassade de France au Sultanat d'Oman  
Madinat Qaboos PC 115, MASCATE  
PO Box 208

Rédigé par : Louis MANGENOT  
Revu par : Gilles BORDES

Version du 05/09/2018